

COMMUNE DU THEIL DE BRETAGNE

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 DÉCEMBRE 2019

Travaux d'extension du cimetière : résultat de la consultation et choix des entreprises.

Suite à l'analyse des offres reçues, le Conseil Municipal décide :

- De passer les marchés avec les entreprises suivantes pour un montant total ht de 249 506.20 € :

LOT	DESIGNATION DU LOT	ENTREPRISE	TOTAL HT
1	VRD	Sas SAUVAGER TP de Chateaubriant	170 893.55 €
4	ELECTRICITE - PLOMBERIE	Sarl MOREL d'Availle sur Seiche	10 353.00 €
5	ESPACES VERTS	Sarl ALTHEA NOVA de Pléchatel	68 259.65 €

- De déclarer sans suite le lot 2 « gros-œuvre, carrelage, faïence » dont la seule offre reçue est irrecevable car d'un montant très supérieur à l'estimatif, et de procéder au réexamen du cahier des charges de ce lot avant de refaire une consultation,
- De déclarer infructueux le lot n° 3 « charpente bois, bardage bois, couverture, serrurerie » pour lequel aucune offre n'a été reçue, et de relancer la consultation.

Enquête publique sur le projet présenté par la société ENERFÉES en vue d'obtenir l'autorisation environnementale d'exploiter une installation de méthanisation située dans la zone d'activité du Bois de Teillay à Janzé. Avis du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance du dossier et des parcelles concernées sur le territoire, à l'unanimité donne un avis favorable au dossier présenté.

Bâtiments communaux : remplacement ouvertures et radiateurs au complexe polyvalent. Demande de subvention au titre de la DETR 2020.

Le Conseil Municipal approuve le projet de remplacement des 20 portes et fenêtres du réfectoire des primaires et de la cuisine au restaurant scolaire pour un coût des travaux (fourniture et pose) estimé à 33 040.46 € ht (soit 39 648.55 € ttc), et le remplacement des radiateurs du réfectoire des maternelles pour un coût des travaux (fourniture et pose) estimé à 5 476 € ht (soit 6 571.20 € ttc), et sollicite une subvention de l'État au taux de 40 % dans le cadre de la DETR 2020.

Urbanisme. Droit de Prémption Urbain : Examen d'une Déclaration d'Intention d'Aliéner concernant un bien situé 18 rue du Verger.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas préempter ce bien.

Finances. Révision des tarifs au 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil Municipal après vote (1 abstention) par 2 voix « contre » et 10 voix « pour » décide de revaloriser de 2 % (avec arrondi) les tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2020, à savoir :

<u>Location salle communale :</u>	<u>Habitant du Theil</u>	<u>Extérieur</u>
Vin d'honneur par un cafetier du Theil	42 €	65 €
Vin d'honneur par la famille	111 €	137 €
Buffet froid	125 €	150 €
Simple réunion	63 €	90 €

Location salle des associations :

Pour réunion = 33 €

.../...

Location salle de motricité : pour cours d'activité physique (gym, danse, yoga, remise en forme)

1 fois/semaine pour l'année = 106 €

2 fois/semaine pour l'année = 212 €

Cimetière :

Inhumation 42 €

Exhumation d'un corps 39 €

Concession adulte (2 m²) pour 15 ans 56 €

Concession adulte (2 m²) pour 30 ans 112 €

Concession adulte (2 m²) pour 50 ans 187 €

Concession enfant (1 m²) pour 15 ans 31 €

Concession enfant (1 m²) pour 30 ans 56 €

Concession enfant (1 m²) pour 50 ans 95 €

Concession caverne pour 15 ans 409 €

Concession caverne pour 30 ans 433 €

Concession caverne pour 50 ans 472 €

Mairie. Informatique : Devis Berger-Levrault pour numérisation des actes d'État-civil et import dans le logiciel d'État-Civil pour délivrance des actes.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de Berger-Levrault, fournisseur du logiciel d'Etat-civil, pour la numérisation des actes d'état-civil après 1905 et import dans le logiciel pour délivrance des actes, s'élevant à 2 808.36 € ht soit 3 286.03 € ttc.

Service public d'assainissement collectif : tarif au 1^{er} janvier 2020.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de reconduire pour l'année 2020 les tarifs du service d'assainissement collectif fixés pour 2019, à savoir :

- prime fixe annuelle : 40 € par abonné

- prix du m³ (part variable) : 1.35 €

Transfert à la Communauté de Communes du Service Public d'Assainissement Collectif : proposition de délibération pour s'opposer au transfert obligatoire de la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2020 – minorité de blocage.

Le Conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention) décide de s'opposer au transfert obligatoire, résultant de l'article 64 de la loi NOTRe, de la compétence assainissement collectif à Roche aux Fées Communauté au 1er janvier 2020 ; le transfert obligatoire sera reporté au 1er janvier 2026, au plus tard.